

« **Suites des Assises des métiers de l'ingénieur** »

L'ouverture des chantiers : il faut y aller !

Cher(e) camarade,

Les Assises, nous sommes allés les chercher dans la rue. Nous y avons largement contribué et nous avons salué l'annonce des chantiers par nos ministres lors de la réunion nationale du 3 juillet 2013.

Comme j'ai pu l'exprimer à cette occasion devant les Secrétaires généraux des ministères, **la balle est désormais dans leur camp. Ils ont désormais la responsabilité de ne pas transformer l'espoir** suscité par les Assises en déception, en frustration, voire même en colère !

Les ITPE attendent désormais **des réponses concrètes et ambitieuses** à leurs problématiques, et une remise en perspective de leurs parcours professionnels.

Des échéances à ne pas manquer !

Dès le 4 juillet, la commission exécutive de notre syndicat s'est réunie et **s'est adressée au Secrétaire général** du MEDDE et du METL pour obtenir des réponses dont la pertinence sera jugée au travers de rendez-vous incontournables :

- la commission exécutive des 18 et 19 septembre prochains ;
- les CAP mobilité et promotion de fin d'année ;
- notre congrès annuel des 5 et 6 décembre 2013 ;
- la préparation du SERM (Schéma des Emplois et Recrutements Ministériels) pour 2014 ;
- la préparation des mesures catégorielles 2014 ;
- la préparation du nouveau contrat d'objectif de l'ENTPE.

Des chantiers annoncés à ouvrir !

Les attentes des ITPE, nous les avons portées **dès cet été, lors d'une réunion bilatérale, auprès du DRH** et de ses sous-directeurs, afin de peser sur l'architecture et le contenu des chantiers « post-Assises ». Avec au final, au cours de cette réunion, l'identification de **4 axes** répondant globalement à nos demandes :

1. la définition des besoins en métiers et compétences nécessaires pour faire face aux missions associée à une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPECC) permettant ainsi la réalisation d'un projet stratégique ministériel pour le corps des ITPE ;

2. un travail sur les parcours professionnels et la mobilité, permettant d'identifier les freins à lever, les dispositions à mettre en œuvre pour permettre les parcours interministériels et inter-fonction publique / collectivités locales ;
3. un plan d'action pour les écoles : formations initiales et continues et mise en réseau des écoles ;
4. une réflexion sur les modalités de gestion et les perspectives de déroulement de carrière et de rémunération ... dans une logique de gagnant/gagnant.

Une méthode de travail et un calendrier à respecter :

J'ai fortement insisté et fait acter la nécessité que **l'angle d'attaque de chacun des chantiers soit ministériel** et qu'ils puissent se concrétiser en stratégie pour chaque corps (et notamment une note de gestion pour les ITPE) même si certaines des réponses pourront être interministérielles !

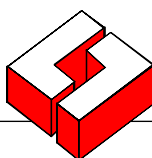
Le SNITPECT-FO restera vigilant sur les réponses interministérielles qui pourront en découler, et notamment sur le fait que l'harmonisation des pratiques ne conduise pas à une régression pour notre corps (le risque est grand, si les modalités de gestion des corps sont harmonisées, que le nivellement se fasse par le bas : fonctionnement des CAP, conditions de promotions, nombre de cycles de mutation, ...). Sans parler bien entendu de notre vigilance à ce que le format des chantiers « post-assises » ne préfigure pas un retour par la bande d'un projet de fusion...

Et s'il apparaît opportun sous certains aspects de conduire les chantiers 1 à 3 sous une coordination « inter-employeurs » et « inter-ministérielle », le SNITPECT-FO veillera à ce que **nos ministères restent « maîtres » de l'expression de leurs besoins et des réponses à apporter aux ITPE**, colonne vertébrale de la mise en œuvre de leurs politiques.

Tout particulièrement, **notre DRH devra**, concomitamment à ces 4 chantiers, **porter la réforme statutaire**, telle qu'annoncée par Cécile Duflot lors des assises. La DRH serait tenue comme responsable en cas d'absence d'ambition sur ce dernier point !

Le SNITPECT-FO portera enfin une attention particulière au format, au calendrier et aux conditions de conduite des groupes de travail découlant des chantiers 1 à 3, groupes de travail dont la première brique doit être ministérielle.

Considérant que le chantier 4 relève directement du champ de compétence de la CAP, le SNITPECT-FO veillera par ailleurs à ce que ce lieu incontournable de dialogue social constitue le creuset des propositions devant en découler.



Sans attendre les conclusions des Assises, nous avons d'ailleurs obtenu l'ouverture **dès la CAP du 14 juin 2013** d'un chantier relatif à l'évolution de notre charte de gestion en rapport avec la gestion de nos emplois fonctionnels d'ingénieurs en chef, les conditions de concrétisation de la promotion à IDTPE, les primo-affectations pour les lauréats de la liste d'aptitude et de l'examen professionnel, ainsi que le rétablissement de la liste de postes vacants intégrant nos employeurs externes (autres ministères, EP,...).

A notre demande, les travaux ont démarré dès la fin de cet été, notamment sur la gestion des emplois fonctionnels et les primo-affectations.

Les autres points feront l'objet de débats lors de la CAP mobilité d'octobre, avec pour objectif d'acter les modifications à mettre en œuvre dès 2014.

A quelques jours de sa commission exécutive, le SNITPECT-FO attend **la réponse du Secrétaire général** du MEDDE/METL à la lettre adressée le 4 juillet dernier. Elle devra acter les chantiers énoncés, en préciser l'ambition et le calendrier ainsi que la méthodologie de leur conduite.

Les ITPE attendent désormais des réponses :
des réponses concrètes à leurs problématiques propres,
des réponses à la hauteur de l'ambition exprimée par leurs ministres.

Pour que les espoirs « nés un 3 juillet » ne soient pas trahis !

Laurent Janvier

